

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 28 Août 2023**

Le vingt-huit août deux mil vingt-trois dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPOT, Maire.

Nombre de conseillers :**En exercice : 15****Présents : 09****Votants : 09****Procurations : 0****Convocation
22 Août 2023****Délibération Numéro****2023.28.08.09****Objet :****DESTRUCTION NID
D'HYMENOPTERES****Membres présents :**

M. CAPOT Gérard, M. PAUMELLE Patrice, M. AUBER François, Mme MICHONNET Pascale, Mme MAILLARD Martine, Mme RACINE Claire, M. LEMAISTRE Alain, M. LE CORRE Gérald, Mme PIERRE Angélique,

Absents excusés :

Mme CHARDEY Brigitte, Mme GEHAN Danielle, M. COULTOUKIS Vassili, M. COURSEAUX Pierrick, M. LEFEVRE Christophe, Mme LECUYER Marie-Hélène,
Secrétaire de séance : Mme MAILLARD Martine

Auxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine, Secrétaire de Mairie

DESTRUCTION NID D'HYMENOPTERES**Exposé**

Depuis 2011, les sapeurs-pompiers de la Seine Maritime n'interviennent plus pour la destruction des nids d'hyménoptères. À ce titre, les collectivités ont la possibilité de passer une convention avec une société spécialisée pour la destruction des nids d'insectes sur le territoire de la commune, chez les particuliers ainsi que sur le domaine public.

Considérant la nécessité d'intervenir dans l'urgence pour plusieurs administrés de la Commune,

Considérant que l'entreprise CB multi-services est agréée par la « Fredon Haute Normandie » notamment pour la destruction de nids de frelons asiatiques

Considérant le projet de renouvellement de convention de l'entreprise CB Multi-services,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents : 9 voix pour

APPROUVE la convention annexée à la présente délibération et à signer les documents se rapportant à ce dossier avec l'entreprise CB Multi-services.

DECIDE que la Commune prendra en charge le coût des interventions selon détail ci-après :

Nid insectes (guêpes, frelons Européens) : 0m à 5 mètres = 50.00€

Nid frelons Asiatiques : 0m à 5 mètres de hauteur = 49.00€

Nid frelons Asiatiques : 5m à 15 mètres de hauteur = 50.00€

Nid frelons Asiatiques : supérieur à 15m de hauteur = 50.00€

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20230828-2023280809-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/09/2023

Affichage : 04/08/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,
Gérard CAPOT